



**Communauté  
d'agglomération  
du  
Grand-Rodez**

**Inventaire du  
patrimoine**

**Onet-le-Château  
Fontanges**



**Julie Lourgant  
Octobre 2010**

## Fontanges

Commune d'Onet-le-Château

Canton de Rodez Nord.

Date : 1590 -1605 (documents).

Commanditaire : Raymond d'Austry et Antoinette Causse (armoiries)

Etat de conservation : Murs d'enceinte partiellement conservés, communs et logis en place mais largement remaniés (Cl. M.H. : néant).

Histoire :

Fontanges est connu comme un fief noble dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle. Un texte de 1308 atteste, en effet, des droits seigneuriaux (notamment du droit d'albergue), dont jouit encore Géraud d'Escorailhes, alors qu'il concède la seigneurie à Brenguier de Balaguier<sup>1</sup>. Les descendants de ce dernier conservent Fontanges durant le XIV<sup>e</sup> siècle mais en partagent la possession avec la famille de Salles<sup>2</sup>. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, un certain Guillaume Aubert arrentait le domaine de Fontanges et rend hommage au comte de Rodez en 1408 pour cette terre<sup>3</sup>. De nouveau partagée à la décennie suivante, Fontanges revient pour un tiers au seigneur de Belcastel, Alzias de Saunhac, et pour deux tiers au chapitre de Rodez<sup>4</sup>. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, la seigneurie appartient à Jacques d'Austry, marchand de Rodez, qui la met en fermage auprès d'Anthoine Guibert<sup>5</sup>. Il semble que Jacques est remanié un logis à Fontanges au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le contrat de fermage faisant référence en 1564 à une métairie déjà cossue. Ses successeurs, Raymond puis Jean en rendront hommage au comte de Rodez, jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.<sup>6</sup> C'est à Raymond, fils de Jacques, que l'on doit le château de Fontanges tel qu'il nous apparaît aujourd'hui. Marchand drapier du Bourg de Rodez, Raymond d'Austry semble avoir pour résidence suburbaine le domaine de Canaguet, contigu à celui de Fontanges qui était revenu à son frère. C'est vraisemblablement à la mort de celui-ci que Raymond entreprend des travaux pour s'installer à Fontanges. Délaissant Canaguet que la peste avait durement touché, il détruit la « maison vieille » de Fontanges, bâtit un nouveau logis et remanie l'ensemble. Le livre de raison dans lequel Raymond a rapporté les différentes étapes de sa campagne de travaux à Fontanges, entre 1590 et 1605, mentionne la construction de plusieurs tours, de communs et de dépendances, d'un logis et finalement d'une

---

<sup>1</sup> Noël R. *Dictionnaire des châteaux de l'Aveyron*, Rodez, Subervie, 1971, t. 1, p. 411, Arch. dép. de l'Aveyron, C 1888 bis, fol. 8.

<sup>2</sup> Noël R., *op. cit.*, 1971, p. 411. Arch. Dép. Du Tarn - et - Garonne, inventaire Vezins, t.1 n°274- 297, hommage n° 361.

<sup>3</sup> Noël R., *op. cit.*, 1971, p. 411. Arch. dép. de l'Aveyron, inventaire du chapitre, fol. 280 v.

<sup>4</sup> Noël R., *op. cit.*, 1971, p. 411. Arch. Dép. de l'Aveyron, E 1628, 1417-1420.

<sup>5</sup> Arch. dép. de l'Aveyron, E 1544, Contrat de fermage de la borie de Fontanges, 03/09/1564, fol. 333-340 v.

« *Item sera tengut lod. boriayre an losd. buous de lad. boria **pourta peyras ou aultras causas necessarias a bastir paretz ou maysos de lad. boria...*** », fol. 336 v. « *Item sera tengut lod. boriayre de retornar **las maysos, estables, granges, paretz de pratz et aultras pocessions acotradas et relenadas en la forma et manieyra que sont de presen...*** », fol. 338 v.

<sup>6</sup> Arch. dép. de l'Aveyron, 11 H 105, Liasse n°1, ...*Hommages et dénombrements fait aux comtes de Rodez et au Roy, pour les fiefs nobles de Fontanges et Canaguet et autres.*

petite maison du côté des communs, en 1605<sup>7</sup> (Annexe 1). Les importants remaniements qui transformèrent le château au XIX<sup>e</sup> siècle et surtout à la fin du XX<sup>e</sup>, limitent l'observation de l'état conservé du logis, de ses dépendances et de son environnement. Croisée avec l'analyse des sources graphiques le représentant au XX<sup>e</sup> siècle et des sources écrites, l'analyse archéologique permet néanmoins de restituer le parti général de l'édifice commandé par Raymond entre 1590 et 1605, et d'en révéler le raffinement.

#### Description générale et analyse archéologique

Le lieu-dit de Fontanges se trouve à 1 km environ en contrebas de Rodez, le long de la route qui dessert depuis Rodez le vallon de Marcillac vers le nord. Son nom, dérivé de l'occitan, traduit les propriétés du sol argileux du causse au pied duquel le domaine est installé (Font tencha = source teinte). Ce lieu devait être particulièrement propice aux cultures et à l'élevage ; avec Fontanges, deux autres domaines contigus, Canaguet et Floyrac, profitaient de ce sol fertile par des cultures différentes (Fig. 2).

Fontanges est dominée par le Causse, au nord-ouest, où s'étirent ses terres, et bordée au sud par le petit ruisseau du Rau, dont le cours était exploité par un moulin au lieu dit de la Moulinette. Les édifices composant le château sont établis sur une assiette plane, autrefois entourée de talus, peut-être creusée pour être nichée contre le Causse (Fig. 1-5). L'ensemble est ceint d'un mur de pierre d'une hauteur d'1 m environ ; des murets semblables délimitaient également les parcelles agricoles (Fig. 4, 5 et 11). Un grand portail, à l'encadrement chanfreiné, accessible par un chemin perpendiculaire à la grande route Rodez-Marcillac, constituait dans le mur sud une sortie probablement plus privative, par le jardin (Fig. 9-10). Les bâtiments, logis et dépendances, sont organisés au nord de la propriété, selon un plan en H, bordant les côté nord et sud d'un quadrilatère divisé en deux espaces : l'avant-cour à l'est et la cour, à l'ouest. L'avant cour est bordée d'une aile côté sud, dans la prolongation du logis et d'une aile de communs au nord. Une haute tour de cinq étages marque bien le passage à la cour (Fig. 17-18). Les traces d'arrachements visibles sur sa maçonnerie comme sur celle du pavillon qui se trouve en pendant, au sud, témoignent d'un ancien portail entre l'avant-cour et la cour (Fig. 19-20). Dans la cour, on trouve le logis, au sud, et la maison du métayer au nord, flanquée à l'ouest d'une seconde aile de communs. Deux autres tours sont conservées. La tour de l'escalier en vis, au nord, distribue l'ancienne maison du métayer. Elle était certainement surmontée d'un pigeonnier dont font mention les textes (Annexes 2 et 3) (Fig. 34-35). L'autre tour se trouve côté jardin, à l'angle sud-ouest du logis. De la quatrième tour, dont Raymond rapporte l'édification en 1595, ne reste que la partie basse, dans la cour, à l'angle de la maison du métayer et de l'aile de communs. Cet emplacement paraît peu habituel, mais dans le texte elle apparaît au côté du bâtiment du four et du fournil, qui se trouvaient au plus près d'une cheminée. L'emplacement des ruines de la tour, près de la maison du métayer, correspond certainement son emplacement d'origine, et à la place de l'actuel escalier

---

<sup>7</sup> Livre de raison de Raymond d'Austry, S.L.A, A. Debat, *Livre de raison de Raymond d'Austry*, Rodez, S.L.A, 1991.

droit se trouvait certainement le four et le fournil, bénéficiant de la cheminée de la maison du métayer (fig. 7). Les bouches à feu qui apparaissent dans cette tour ainsi que dans celle située à l'entrée, induisent une fonction défensive (fig. 18-19, 21, 25, 26, 28), d'autant plus légitime ici que Raymond, personnellement touché par les troubles des guerres de Religion à Canaguet en 1587, y avait fait plusieurs fois allusion dans son livre de raison. Mais la disposition des quatre tours répond moins d'un programme architectural, dans lequel on s'attendrait à les trouver aux angles de l'ensemble bâti, que de remaniements. Ainsi, la bouche à feu située dans la tour de l'entrée ne paraît pas bénéficier d'un angle de tir fonctionnel (fig. 7, 18-19). Aujourd'hui transformées en habitations, en ruine ou disparues, trois granges étaient encore conservées au milieu du XX<sup>e</sup> siècle au nord-ouest de la demeure (Fig. 12). Il est difficile de localiser chacun des communs cités dans le contrat de fermage et surtout dans l'inventaire des biens de la métairie en 1667<sup>8</sup>, ce dernier document ne situant pas les pièces mentionnées et ne montrant pas de logique de circulation (Annexes 2-4). C'est principalement dans les deux grandes ailes qui flanquent à l'est et à l'ouest la maison du métayer, que se concentraient l'emmagasinement des denrées, l'abri du bétail, des chevaux et des animaux de basse-cour, ou encore les espaces de production agricole, comme la fromagerie (Annexe 3). L'aile de communs à l'est, dans la basse-cour, semble bien dater de la campagne d'édification de Raymond. Des jours et des portes aux encadrements chanfreinés se trouvent sur son pignon, comme sur sa façade sud, côté basse-cour. La porte au centre de cette façade a néanmoins été retouchée (les piédroits semblent refaits) (fig. 16). Le deuxième étage, par contre, fut probablement ajouté pour l'exploitation hôtelière, dans les années 1980. Son importante surface, toute en longueur, indique une étable ou une écurie au rez-de-chaussée, une grange à l'étage et une chambre peut-être, au plus près de la maison du fermier. L'aile de communs ouest, dans la cour, semble aussi avoir été surhaussée. On observe côté nord, dont seule émerge la partie haute de l'élévation, en raison de la forte déclivité du terrain, une porte en remploi et une chaîne d'angle entre cette aile et la maison du fermier, de laquelle la porte semble provenir (fig. 37). Son encadrement mouluré est identique à celui des fenêtres de la tour de l'escalier et aux encadrements des ouvertures anciennes du logis, la porte actuelle avec son encadrement à arêtes vives a été percée pour donner un accès secondaire à l'hôtel. Au rez-de-chaussée, selon le contrat de fermage de 1654, l'on peut situer une écurie dans la pièce voûtée et deux petites granges à côté. L'une flanquait également le fournil, aujourd'hui disparu. A l'étage se trouvaient certainement une grange et des chambres. La maison du métayer a été également remaniée. Son mur sud a dû être remonté : les fenêtres à arêtes vives sont des créations contemporaines, mais la chaîne d'angle sud-ouest reprise à seulement 1 m du sol environ et la maçonnerie de l'élévation ouest montrent que celui-ci a été remonté à l'emplacement du mur précédent (fig. 24-25). Il faut soustraire à la façade ouest la volée d'escalier qui y est aujourd'hui adossée, la distribution étant en effet assurée à l'arrière par l'escalier en vis contenu dans la tour nord. Un piédroit visible au niveau de l'étage témoigne d'une ancienne ouverture, peut-être une fenêtre à croisée, comme l'on

---

<sup>8</sup> Arch. dép. de l'Aveyron, 11 H 256, fol. 1 v.- 8, Inventaire du château de Fontanges, 16/09/1667.

peut en voir sur l'étage de la façade sur cour de l'aile nord, qui ouvrirait probablement une chambre de la maison du fermier (fig. 24 ; 11).

### Le logis

Le logis (6,50 x 32 m) au sud de la cour, tourné vers le jardin, se compose d'un niveau de soubassement et d'un étage carré. Le niveau de comble a été aménagé dans la partie ouest dans le cadre de l'activité hôtelière actuelle, aucun niveau supérieur à l'étage n'apparaissant dans les descriptions données par les textes anciens (Annexes 2 et 3). Flanqué d'une tour à l'angle sud-ouest, le logis se prolonge vers l'orient, bordant l'avant-cour au sud, par un corps de galerie. Entre le logis et la galerie se trouve un pavillon. En pendant de la grande tour il marque également l'entrée de la demeure. L'accès à l'intérieur était assuré par deux escaliers (fig. 5-42). L'escalier principal, côté cour, un escalier droit extérieur, semble avoir été remanié<sup>9</sup> (fig. 42). Mais la porte principale, distinguée par son décor d'architecture : deux pilastres qui la flanquent et supportent une sorte d'entablement, n'est peut-être pas à son emplacement d'origine, ouvrant sur la cuisine. Sur une photographie ancienne, elle apparaît plutôt en rez-de-chaussée, ce qui laisse penser qu'elle pouvait donner accès à une salle basse et à un escalier droit intérieur, d'autant que l'on trouve dans les caves du rez-de-chaussée une porte ancienne condamnée à cet endroit (fig. 56). En 1667 pourtant, cette porte, placée en rez-de-chaussée, aurait donné accès au logement du jardinier<sup>10</sup>, et à la fin du siècle l'escalier est mentionné comme une volée droite donnant directement accès à la salle (Annexes 3 et 4), ce qui paraît être la position d'origine de l'escalier, la volée néanmoins plus haute (selon les traces d'arrachements dans le mur gauche) et la porte en face de la volée, ouvrant donc sur la salle. La situation de la porte en rez-de-chaussée sur la photographie ancienne ne serait pas celle d'origine mais résulterait d'un premier déplacement, avant que l'on ne la remploie finalement à l'étage. L'observation des élévations et des couvertures nous interroge également sur la partie centrale du logis. Une chaîne d'angle sépare deux types de maçonneries (fig. 40-41). À l'ouest, en partie basse, la maçonnerie de gros blocs, surmontés de moellons de grès et enduit à la chaux, semble contemporaine de celle de l'ensemble du bâti. De même, la fenêtre à encadrement mouluré, conservée à l'extrémité ouest, est semblable aux fenêtres des autres façades du logis ou de celles de la maison du métayer (fig. 40). La maçonnerie à l'est de la chaîne d'angle semble bien plus récente et la différence de hauteur des toits à deux versants, dans l'alignement de la chaîne, indique la postérité de la partie est (fig. 41). Les travaux des années 1980 ont peut-être élargi cette partie centrale, vers la cour, pour dégager un couloir. Mais le mur aujourd'hui intermédiaire, qui pourrait donc être celui d'origine, est monté au ciment (fig. 70-71) et percé d'ouvertures contemporaines sans présenter de vestiges d'un état ancien. De plus on y trouve des pierres en remploi (fig. 71) et aucune trace non plus d'une ancienne toiture n'apparaît contre le pignon de la partie ouest (fig. 41). Enfin, cette partie au centre du logis fut largement remaniée côté jardin, où l'on peut voir une chaîne d'angle entre la chambre et la partie

<sup>9</sup> L'on pourrait penser qu'il était simplement plus haut que la volée actuelle à la vue de la trace d'arrachement visible dans le mur du pavillon, au-dessus de celle-ci.

<sup>10</sup> Arch. dép. de l'Aveyron, 11 H 256, liasse 2. (n. f. ). « *Estat de la consistance des domaines de Fonteinges et Canaguet situés dans la paroisse de Saint Felix lés Rodéz. Les batimens consistent en une grande cour du costé gauche en entrant on monte par un degré de pierre avec balustres de fer dans une sale...* »

ouest du logis, partie où toutes les fenêtres semblent contemporaines (fig. 48). En revanche, on peut soustraire au pavillon et à sa galerie, la construction contemporaine venue les border du côté de l'avant-cour. Mis à part, comme on vient de le dire, la partie centrale de la demeure, le logis présente encore une élévation proche de celle de la commande de 1601, notamment dans la partie orientale, côté du jardin (fig. 47 ; 51). Les grandes fenêtres aux encadrements moulurés qui ouvrent la galerie, mais aussi la fenêtre semblable dans le mur orientale du pavillon<sup>11</sup>, et la fenêtre située côté cour, à l'extrémité ouest du logis, semblent avoir été conservées du parti d'origine (fig. 45-46).

#### Les dedans

Le niveau de rez-de-chaussée est dévolu à des caves dans la partie orientale, sous la galerie. Voûté, il est ouvert par des *oculi* placés deux par deux de chaque côté des grandes arcades qui scandent ses élévations. On le reconnaît mentionné comme la « *grande crotte* » soit la grande cave et ses « *onzes veues* », certainement les *oculi*, mentionnés dans son livre de raison par Raymond, en 1605 (fig. 52). Dans cet espace en rez-de-chaussée, sous la galerie, se trouvait certainement un espace destiné au système hydraulique lié à la fontaine du jardin, une sorte de grotte peut-être puisque c'est le terme d'hermitage qui est choisi pour désigner cette pièce, avec ses conduit curieux tuyaux, dans l'état du château dressé à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>, (Annexe 4). Une porte, à l'encadrement orné d'un corps de moulures, aujourd'hui condamnée, à l'angle sud-ouest des caves, devait donner accès à l'étage par un escalier secondaire disparu (fig. 56). Dans le pavillon on trouve une pièce qui, en 1667, est désignée comme la chambre du jardinier, mais qui fut peut-être une salle basse, si la porte principale située en rez-de-chaussée y donnait accès. En suivant se trouvait une chambre basse, et à l'ouest, le bûcher, suivi de plusieurs chambres et enfin d'une chapelle, dans l'espace de la tour sud-ouest, qui se désigne par une fenêtre couverte par un arc en plein-cintre. La chambre qui la précède est équipée d'une grande cheminée, identique à celle de la chambre du couple seigneuriale. L'entablement de son manteau déborde du mur dans le couloir nord (fig. 60) laisse penser que la cheminée a pu être déplacée. Une petite cave équipée de niches, voûtée et éclairée côté cour par une fenêtre, se trouve en pendant de la tour, à l'angle nord-ouest du logis.

A l'étage, l'espace du pavillon carré est dévolu à la cuisine. Une grande cheminée est engagée dans le mur nord, entre deux arcades, elle devait être équipée d'un petit four à pâtisserie, qu'indique la pierre d'appui dans le tablier ouest (fig. 62 et 64). Un blason portant la date 1599, sculptée maladroitement, orne sa hotte (fig. 63). La pierre semble avoir été coupée à gauche si bien qu'il s'agit peut-être d'un remploi. A l'est, sous un profond arc segmentaire, se trouve le potager à sept feux, tandis que l'évier est disposé sous la fenêtre à croisée, aujourd'hui condamnée, du mur est (fig. 67). La chambre vient en suivant, au centre du logis. Entre les deux

---

<sup>11</sup> La fenêtre a été bouchée dans sa partie haute, sûrement lors de l'abaissement du niveau de plafond dans les années 1980.

<sup>12</sup> Arch. dép. de l'Aveyron, 11 H 256, liasse 2. (n. f.)

Estat de la consistance des domaines de Fonteinges et Canaguet situés dans la paroisse de Saint Felix lés Rodéz «... et une petit hermitage, où sont plusieurs conduicts curieux d'eau ».

pièces, un percement dans la maçonnerie, suivi pourtant d'une porte dont l'encadrement est orné d'un corps de moulures semblable à celui des autres ouvertures de l'édifice, donne accès à un petit cabinet vraisemblablement ajouté *a posteriori* (fig. 68-69). Cette pièce condamne en effet la fenêtre à croisée qui devait éclairer la cuisine au levant (fig. 67). Par ailleurs, elle n'apparaît dans aucune des sources décrivant la maison du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle (Annexes 2 et 3). La chambre seigneuriale est couverte de grandes dalles de grès gris, elle est couverte, comme la galerie qui la suit, d'un plafond à la française, aux solives moulurées et ornées d'un décor peint (fig. 74-75). La cheminée qui se trouve aujourd'hui dans la chambre, engagée dans le mur à l'est a été déplacée. On remarque en effet l'absence de chevêtre, et les plans réalisés pour les travaux des années 1980 révèlent son emplacement d'origine, de l'autre côté du mur de refend qui la sépare de la galerie. Celle-ci est éclairée de grandes fenêtres du côté sud. Si le nombre de fenêtres nous semble aujourd'hui trop important par rapport au nombre de neuf rapporté dans l'inventaire de 1667 - d'autant qu'il faut y comprendre les fenêtres condamnées du mur nord - le même texte mentionne un cabinet au bout de la galerie, si bien es plus à l'est, au moins une pour le mur sud, devaient éclairer le cabinet. Au milieu du XVII<sup>e</sup>, il abritait les ruches pour les « mouches à miel ». Le revêtement du sol et des murs a été entièrement pensé pour l'isolation phonique, privant la salle de son dallage d'origine et dissimulant les peintures murales que l'on connaît grâce à des photographies (fig. 78). Le plafond, orné d'un décor peint semblable à celui de la chambre, a été conservé (fig. 76-78). Dans la partie ouest, la salle et la chambre, largement remaniées n'ont rien conservé de leur ancien état, mais au regard du décor de la chambre et de la galerie, on peut penser qu'elles bénéficiaient d'un ornement comparable. La plus à l'est disposait d'un petit espace voûté, dans l'espace circulaire de la tour, au-dessus de la chapelle, peut-être une bibliothèque. Le niveau de grenier, s'il est d'origine, a été entièrement rénové pour créer de nouvelles chambres.

#### Le décor

A l'extérieur, l'ornement se limite au sobre décor d'architecture appliqué aux encadrements des portes et fenêtres. Il s'agit soit d'un simple chanfrein reposant sur des congés biais, pour les parties communes comme la maison du métayer, soit d'un corps de moulures composé d'un tore entre deux canaux pour les pièces principales, comme celles de la galerie. La porte principale du logis se distingue par ses pilastres et son entablement (fig. 43-44). A l'intérieur, les cheminées du rez-de-chaussée et de la salle appliquent la même sobriété usant d'un seul décor architectural, elles sont flanquées de pilastres cannelés portant des chapiteaux ioniques (Fig. 58 ; 72). La hotte de la cheminée de la salle porte un blason frappé d'armoiries parlantes jouant sur le patronyme Austry (fig. 73). L'écu porte écartelé : au 1 de (couleur ou émail) à une autruche (*strutio* en latin), au 2 de (couleur ou émail) à un lion affronté, au 3 de (couleur ou émail) à trois oiseaux, au 4 de (couleur ou émail) au vent d'autan (*auster* en latin).

Les plafonds de la chambre et de la galerie sont peints de motifs floraux ou géométriques (losanges) et d'arabesques et candélabres (fig. 74-78). Des peintures murales, aujourd'hui dissimulées, complétaient le décor de la galerie. Des personnifications allégoriques apparaissaient

dans des niches feintes, peut-être à chaque trumeau du mur nord, éclairées par la lumière entrant largement côté jardin (fig. 79).

### Le jardin

Le jardin borde directement le logis au sud. La grande parcelle rectangulaire, ceinte de murs sur trois côtés, est en effet réglée sur le logis et sur la cour. De cette position découle une grande accessibilité, tout du moins une vue privilégiée vers les jardins (si l'escalier symétrique et son large palier ne sont pas d'origine) depuis les pièces « privées » que sont la chambre et la galerie. (fig. 3). Au-delà, le regard profite de la perspective donnée, jusqu'aux lisières de la propriété par l'allée plantée qui menait au moulin (Annexe 3). Une autre vue était ensuite ménagée sur les jardins par une terrasse haute peut-être de 65 cm. environ (fig. 4 et 5). Si la recherche d'une vue axiale, d'une perspective semble réelle, l'allée plantée de Fontanges n'est pas à considérer comme l'allée centrale qui ordonne le jardin, puisqu'elle se trouve au-delà, qui plus est après « une porte » dans laquelle il faut reconnaître le portail conservé dans le mur sud (fig. 9-10). Nous ne sommes donc pas ici dans la recherche d'une lecture unifiée du paysage environnant la demeure. Le jardin est d'ailleurs divisé en plusieurs espaces propres en 1667 : les treilles des rosiers, au plus près du logis (peut-être sur la terrasse), l'espalier des framboises et le parterre, le jardin potager, enfin le verger, juste sous la vigne. Des espaces de loisirs, de halte dans la promenade, sont prévus au cœur du jardin. Ainsi quatre cabinets, peut-être à chacun des angles du jardin, permettent le repos, deux d'entre eux sont entourés de tables de pierres (Annexe 2). A cette composition privilégiant encore la variété des cultures, s'ajoute l'effet de surprise créé par des éléments remarquables, la fontaine, tout d'abord, écrin d'un mercure de bronze aujourd'hui disparu (Annexe 2). Avec peut-être d'autres jeux d'eau, elle était alimentée par un système de canalisations qui, concentré dans la partie est du logis, sous la galerie, profitait certainement du ruisseau qui coule à l'est du domaine et alimentait plus bas le moulin. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la pièce est désignée par le terme « *hermitage* » et les tuyaux qui s'y trouvent paraissent « curieux » à ses visiteurs (Annexe 4). On peut donc se poser la question de l'existence d'une grotte bien que celle-ci ne soit pas mentionnée dans l'inventaire, en 1667. Le cadran solaire mentionné avec la fontaine dans ce texte, a quant à lui été conservé, non pas *in situ*, mais dans un institut d'enseignement privé à Rodez. Sa singularité et la description précise qui en est faite dans l'inventaire de 1667 : « *A quatorze faces, relpevé [...]* », ce terme signifiant peut-être sa position sur un piédestal, et « *surmonté d'une boule qui sert de montre* », ne laisse en effet aucun doute quant à son authentification (fig. 80-82). C'est donc le jardin qui, au sud, prolongeait le logis en un lieu de raffinement, objet de tous les soins. Avant même de faire réédifier un logis et des communs à Fontanges, Raymond d'Austry avait fait planter des arbres fruitiers, pommiers et poiriers (Annexe 1). Au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, si le jardin de Fontanges illustre certaines tendances vers le jardin unifié, à la française, qui trouvera son apogée dans les décennies suivantes, il est encore très proche du jardin traditionnel, cloisonné, cherchant à produire sur ses visiteurs l'émerveillement grâce à la diversité des espèces et des oeuvres singulières.

## Conclusion

Fontanges est entièrement rebâti entre 1590 et 1605. Seul remaniement postérieur avant les importants travaux de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, l'ajout d'un cabinet, entre la galerie et le pavillon d'entrée, n'a pas changé le parti d'origine, réutilisant semble-t-il les anciennes ouvertures. Certains points restent à éclaircir, l'entrée et l'escalier qui y menait, mais plus encore la partie centrale du logis, dont on sait qu'elle abritait, au rez-de-chaussée comme à l'étage, des chambres au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Si ces deux questions restent posées, nous avons pu restituer dans ses grandes lignes la distribution de la demeure et son environnement au XVII<sup>e</sup> siècle, grâce aux textes anciens dont on dispose. La demeure s'organisait en deux ensembles. Au nord, celui réservé à l'exploitation agricole, autour de la maison du métayer, flanquée des ailes de communs et bordée à l'ouest de pâturages, au nord de terres. Au sud se trouve l'ensemble réservé au maître des lieux : le logis, prolongé par le jardin qui lui est directement lié, et qui profite au-delà d'une vue dégagée jusqu'aux lisières de la propriété et les abords de la ville. Le jardin, lui-même objet d'émerveillement et lieu de réjouissances, est plus étroitement à deux pièces de l'étage qui en ouvrent sur lui : la chambre et la galerie. Ces deux pièces sont d'ailleurs les plus belles du logis (du moins pour la partie qui nous en est parvenue), du décor d'architecture des cheminées, avec leurs armoiries parlantes, jusqu'aux plafonds peints. Dans la galerie, les figures allégoriques en trompe-l'œil sont à rapprocher du Mercure de bronze qui ornait la fontaine dans le jardin, l'ensemble témoignant du goût des propriétaires des lieux pour le décor à l'antique.

## Sources et bibliographie

### Sources :

#### Sources manuscrites :

Arch. dép. du Tarn-et-Garonne, hommage n° 361. Inventaire Vezins, t. I, n° 2774-297.

Arch. dép. de l'Aveyron :

C 1388 bis, Transaction entre Géraud d'Escorailhe et Brenguier de Balaguier», 1308, fol. 16

11 H 105 Hommages divers.

E 1544, « *Bail de la borie de Fontencha* », 03/09/1564, fol. 333-340.

E 1993, Inventaire des métairies de Fontanges et de Canaguet appartenant à Jean d'Austry, 20/10/1645, fol. 98-103 v.

E 2001, fol. 89 v.-94, contrat de fermage de Fontanges et Canaguet, 7/10/1654.

11 H 256, fol. 1 v.- 8, Inventaire du château de Fontanges, 16/09/1667.

11 H 256, liasse 2. (n.f.)

Estat de la consistance des domaines de Fonteinges et Canaguet situés dans la paroisse de Saint Felix lés Rodéz

E 2030, Transaction ente « *les révérends pères prêcheurs, les dames religieuses de l'ordre de saint Dominique* » et « *Messire François de Bandrouin de Balaguier, marquis de Beaufort* », à

propos du testament de Raymond d'Austry, 26/02/1705, fol. 29 et suivants (portant la même numérotation).

Arch. dép. de l'Aveyron, J 475, Contrat de mariage de maître Alexandre Sandral (fils de Jean-Pierre Sandral et Marie-Jeanne Passelac, demeurant à Fontanges) et demoiselle Joséphine Azémar de Rodez, 15/02/1828.

J 476

21 P1 1807- 186, Etats de sections de cadastre d'Onet-le-Château, section P, 1811.

#### Sources graphiques :

Arch. dép. de l'Aveyron, 22 P 186, plan cadastral d'Onet-le-Château, section P, 1807.

Dausse L. épreuves photographiques, Fontanges (vues des intérieurs), coll. S.L.A.

Sudres (abbé), épreuves photographiques (2), Fonds Sudres, coll. S.L.A. .

S.L.A, fonds Balsan, 176- commune d'Onet-le-Château,

Epreuves photographiques 1944

6977, vue d'ensemble depuis le sud, 18/02/1944.

6382, vue d'ensemble depuis le sud, 04/03/1944.

Epreuves photographiques, mai 1975 :

28342, vue du décor peint de la salle.

28344-28345, vues du plafond peint de la salle.

28346-28347, élévation nord de l'aile sud-est.

28349, Fontanges, vue de la tour sud-ouest

28350, porte d'entrée du logis située en rez-de-chaussée.

Lançon P., épreuves photographiques représentant Fontanges, vu du sud-ouest, février 1976, coll. privée.

#### **Bibliographie**

Barrau H. de, *Documens historiques et généalogiques sur les familles et hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes*, Rodez, Raterie, 1853-1861, t. I, p. 727 ; t. II, p. 342.

Lançon Pierre, *Les dominicains à Rodez au XVII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Toulouse-Le-Mirail, *L'affaire d'Austry-Beaufort (1662)*, p. 105-113, Toulouse, 1983.

Noël R., *Dictionnaire des châteaux de l'Aveyron*, Rodez, Subervie, 1971, t. I, p. 410-411.

Debat A. *Livre de raison de Raymond d'Austry, bourgeois et marchand de Rodez (1576-1624)*, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1991.

## Annexes

### Annexe 1

Livre de raison de Raimond d'Austry, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

#### Fol. 17

Deces de Raimond Frezal. Infection de Canaguet et nous.

(la suite des trespassez est avant f° 17 verso et atras f° 16)

Le sabmedi au soir, jour Notre Dame, 15 d'aoust 1587, Raimond Frezal, mon filheul et nepveu, estant avec ma fame et enfans a mecterye de Canaguet, se treuva attainct d'ung mal de teste. Le dimanche matin, le print le vomissemant. Le Lundi matin, luy apparut au bras droict 7 carboucles, une peste et le tas noir souzb l'essele droicte. Et deceda ce mesmes lundi au soir, environ onze heures. Pour netoyer mad. metterye, feurent bruslés plusieurs de mes meubles et me cousta beaucoup. Feust netoyé par Me Pierre Cortoys, de Lion. Me m irent le feu à la salle, mès, par la misericorda de Dieu, ne brusla que le planchier. Et feys encore un coup netoier mad. meterye troys jours après par led. Cortoys. Luy donay pour son vin 3 escus, et, a son garson, 20 s. ts. Il me feust desrobé force linge et bled et autre meuble durant le temps que les mesons et greniers demeurarent ouvertz et inhabitez de parsonne a cause de lad. infection. Alamez fere notre quarantaine a la meson vielhe de mon frere d'Austry, a Fontenche, mès messieurs les conseuls de Roudez me permirent le libre axès d'aller et venir a toutes mes volantez pour administrer a ma familhe ce que leur estoit necessere. Laus Deo.

[...]

#### Fol. 28

Les hantes faictz en l'an 1589

En aprvil 1589, feis de ma main environ de soixante hantes de poiriers ou pomierz a la Prade de Fontenche et environ de quarante a Roques ou Valadin.

[...]

#### Fol. 30 v.

Ediffication de la tour de Fontenche basse

Memoire que, l'an 1590, ay faict bastir une tour basse de 5 estages, a Fontenche, par Pierre Tornié d'Ambec, Bernard et Anhoine Persecz, de Ste Regonde, massons. Jehan, mon fils y posa la premiere pierre. Le 22 janvier 1590, leur donne[r] de la main et tirer la pierre sans rien fornir, leur porter tout a pied de ville : deux cent querante livres ts. Conté toutz charoiz, sable, chaux, boix, charpantyer, recouvreur, thuille, serures, ferraiges, cloux et plomb, me couste lad. tour 600 L. ts. et deux cens escus sol. . A 8 canes de haut horz terre et 11 canes 45 pans meneux de couvert.

Hantes de l'an 1590

En mars 1590, ay hanté a Fontenche, Canaguet 50 hantes de pomiers, poiriez et pruniers et aultant a Valady ou Roques.

[...]

Fol. 35 v.

Ediffication de la haulte tour de Fontenche

Soict memoire que, en marz, avril et may 1591, ay fait bastir la haulte tour verz Floirac de Fontenche par Pierre Tornié et Pierre Passaga, massons d'Ambec, a prisfait de 150 L. . Me Loys charpantyer l'a fustée a 65 L de prisfait. Me Mathieu Fraissinhou, recouvreur de Fregemayou l'a couverte a 25 franc de facon. J'ay forni toutes matieres et me couste six cent l ivres ts. .

[...]

fol. 54

Bastimant du fornial de Fontenche

En l'an 1595, Jehan Vernhes, dit Gali, et Jehan Capblat, dit Boissou, masson d'Ortholès, m'ont basti la tour, fours et fornial volte de Fontenche avec le talus par dehors de la cheminée du chateau de Fontenche pour 28 escus, 10 cestiers 2/4 bled, 1 barrique vin, 2 peres bas de chausses cadis, de la main seulement. Y est entré 22 charattées chaux. Me coste en tout, couvert de thuille, 450 L ts. . Au journal de ventes 6 f°. 131, apert au long.

Bastimant de la grand crotte, salle et tour de Fontenche

En l'an 1596 et 1597, George, Bernat et Anthoine Persecs, massons, freres de Ste Regonde [sic], ont basti la meson neusve avec grande salle, voulte et tour de Fontenche. Leur donné de la main : 277 L ts, ung quintal lard, 4/4 huile, 1/4 sel, 3 barriques vin, 14 cestiers bled ; et ont desmoli la vielhe. J'ai forni toutz materiaux. Me couste parfaicte 2500 L ts de la despence. Apert au journal de ventes 6 [fol. 140] et autres suivens. Y est entré 100 char[ratées] chaux a 45 s. charratée, 800 charratées sable a 7 s. charratée, 1200 charattées pierre a 3 s charatée, 100 charatées thuille a 20 s charratée et autres choses.

[...]

Fol. 63 v.

Gresle tumbée la'n 1605 ez meteryes

...L'eau estoict a 2 canes d'auteur dens la grand crotte, sobz la salle, tellement que les 11 veues que sont en ycelle ou a la petite crotte de la tour ne ne cpouvoint forni e escoler lesd. eaux. Et monta l'eau plus hault que lesd. veues, comme s evoit par la marque de lad. eau a lad. crotte.

...

fol. 65 r.

La meson contre la feniere de Fontenche

En l'an 1605, ay fait bastir la petite meson pres la feniere et vys de Fontenche, volet dessus et trast. A 65 L aus massons, de la main ; me couste plus de 300 L. en tout.

## Annexe 2

Archives départementales de l'Aveyron, E 2001, fol. 89 v.-94, contrat de fermage de Fontanges et Canaguet, 7/10/1654,

Afferme des mettairies de Fontange et Canaguet passé par Mademoiselle d'Austry à Anes, pere et fils, rentiers.

L'an mil six cent cinquante quatre et le septiesme jour du mois d'octobre apres midi dans la ville de Rodez, regnant tres chrestien prince Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre , devant moy, notaire et tesmoins bas nommés, feust personnellement constitué damoiselle Cecille de Maynard, veusve et heretiere a desfunt Monsieur Maître Jean d'Austry, Conseiller du Roi en son conseil, premier président au présidial de Rodez, laquelle a baillé par asferme à Francois Anes, fils de Pierre Anes, M. de Solsac vieux, paroisse de Marcillac, devenu ? emancipé par son pere par acte ce jourd'huy indiciellement faicte devant Mre Gib..., present, estipillant et acceptant pour le terme et espace de cinq années et cinq cuillettes prises et perceues, qui commanceront le jour present et finiront à pareil jour de l'année qu'on contera mil six cent cinquante neuf, scavoir : est deux mettairies que la dicte damoiselle a assises en la paroisse de Saint Felix les Rodes, apellées Fontenge et Canaguet, composées de **maisons, jardrins, patus de buous, terres laboraturées, preds, cheneviers, pigeonier, et generalmente finelle ? que en depend et dont la dicte damoiselle a droict de jouir sans an tenir chose, exepter hors mis l'entier corps de logis du dict Fontenge, basty à neuf d'hault en bas que la d. damoiselle se réserve, comme aussy tout la seconde estaige du dict vieux corps de logis [fol. 90] et les deux estaiges haultes de la tour respondant sur les deux bassecourts. Plus se reserve le petit estable vouté où le dict sieur d'Austri vouloict mettre ses chevaux et la petite grange qui est a coste dud. estable avec autre petit estable qu'est à coté du four et pareillement lad. damoiselle se reserve le grand jardin duquel il ne sera permis aud. fermier de prenre aucunes herbes potageres na aucune chose dans lequel susdict jardin il sera neantmoins tenu de faire apporter le bois necessaire pour entretenir le berceau espalier et treilhatz d'icellui des lieux où lad. damoiselle le fera achepter, ~~se reservant aussi lad. damoiselle le verger audessousz la vigne~~. Plus, luy a a à la dicte damoiselle de ch... [choisir ?] des bestes qui soient de lad. marque jusques au nombre qu'il sera designé dans ledict inventaire. En deuxiesme lieu, sera laissé audict Anes, rentier par la dicte damoiselle de Maynard tous les foins et pailles que sont presentement en dictes deux mettairies et le fermier aussi sans qu'il soit loisible à lad. damoiselle de rien transporter ny employer ailleurs que pour la despence des dictes deux mettairies, exepté le foin qui a esté des.. porte en Rodes, et pour celluy que lad. damoiselle presentement dans la grange de Fontenge demeurera audict... sauf deux charrettées que lad. damoiselle s'en reserve. Sera neantmoins permis à la dicte damoiselle de fere manger deux de ses chevaux de la pailhe qui sera dans la feniere dud. Fontenge. Comme aussy sera de mesme obligé led. rentier de laisser à la fin dud. arrentement dans lesd. mettairies tout le foin pailles et femier provenen en icelle la derniere année dud. asferme sans qu'il luy soit loisible de les tranporter ailleurs. Et de plus, sera tenu led. Anes, rentier, de laisser à la fin dud. asferme les terres labourables en mesme estat qu'elles luy sont baillées et dont il sera dressé un estat particulier au pred dud. inventaire. En**

troisieme, que le dict Anes, rentier, pourra servir des mettayers, boueurs, serviteurs, verger, vergeres que sont aujourd'huy en lad. [fol. 91] metairie tels que luy seront necessere ; qu'il sera tenu nourrir et entretenir d'oresvanant et leur payer l'entier salaire. Et pareillement, à la dernière année dud. arrentement, lad. damoiselle louera lesd. serviteurs à la dicte feste Saint Jean-Baptiste ausquelz le dict rentier sera tenu fere la despance jusqu'à pareil jour qu'est le present de l'année que le present asferme prendra fin, et a lad. damoiselle leur payera l'entier salaire de la d. année. En quatrieme lieu, ne sera permis audict rentier de couper à pred aucun arbre desd. mettaeries pour quelle occasion que ce soict, Anes recouvrera la plech necessaire auxd. mettaeries de tel lieu et comme bon luy samblera et sera seulement loisible aud. rentier de se servir des dictz arbres en les esmondant en bon paire de famille pour le chauffage des dictes deux mettaeries, reservé toutesfois les chesnes des terres des dictes deux mettaeries, tous les arbres de que sont dans **la grande allée de Fontenge et dans le pred** aud. rentier de toucher en aucune façon. Ainsi la d. damoiselle les faisant esmonder pour son service aud. Fontenge, led. rentier sera tenu d'y faire apporter le dict bois. En cinquieme lieu, sera tenu ledict rentier de faire planter tous les ans durant le present asferme cent cinquante pieds de sauliers, peulpiers, chesnes, ormeaux ou faux aux lieux les plus commodes des d. mettaeries. En sixiesme lieu, sera permis à lad. damoiselle durant le temps du présent arrentement de se servir du linches que lesd. ferniere aura à la dicte metairie de Fontange pour fere les balles et pour cuire le fil du lin et de chamvre de sa maison [fol. 91 v.]. En septieme lieu, sera tenu lad. damoiselle de payer les tailles, censives seulement deues pour lesd. mettaeries et de faire faire les reparations necessaires sans que led. Fermier soict tenu d'y contribuer en rien que de charroier ausquelz memes il ne sera pas obligé que pour réparer ce qui est desja basty en dictes mettaeries. En huitieme lieu, arrivant gresle, tempeste, geslée ou guerre, qui empechase la jouissance desd. mettaeries, ou aultre cas de ceux pour lesquels messieurs du chapitre de Rodez ont accoustumé demeurer à leurs rentierres, sera tenu lad. damoiselle demeurer à son rentier en la forme et suivant la coustume observée par lesd. Sieurs du chapitre à concurrence et au pro rata du prix du present arrentement, c'est à dire que si le dommaige emportoit la moitié de la cuillette, lad. damoiselle sera obligée à demeurer à la moitié du bled de l'asferme portée par le présent arrentement et ainsi du plus au moins. Et à l'esgard du dommaige que pourroit arriver aux predz desd. mettaeries, lad. damoiselle ne sera teneue d'y demeurer en rien par les raisons cy apres desduittes. En neuviesme lieu, arrivant que le bestail gros et meneu qui sera comme dict est baillé au dict fermier par inventaire, viendroict à mourir de quelle maladie que ce soict durant le dict arrentement, toutes les pertes tomberont sur led. rentier et nonobstant icelles, sera tenu et obligé de payer annuellement le prix du present arrentement et de rendre pareille quantité de bestail à la fin dud. asferme et de la mesme valeur que led. bestail luy aura esté baillé par le dict inventaire. En dixiesme lieu, baillera lad. damoiselle au dict rentier au dessus de la semance des terres desd. [fol. 92] mettaeries, le bled qu'il faudra pour la nourriture des serviteurs et mercenaires ? desd. mettaeries pour la premiere année dud. asferme s'enlon ? duquel bled led. fermier se chargera pour rendre pareille quantité de bled et de mesme qualité, scavoir le bled de lad. semance à la fin du presant et le bled de la nourriture desd. serviteurs dans deux années, scavoir la moitié à la premiere cueillette des bledz que sera faicte par le dict fermier et

l'autre moitié à la prochaine semance. En onzieme lieu, ne pourra le dict rentier labourer autre terres que celles que le dict feu sieur d'Austri avoict acoustumé de faire labbourer non les aultres comme sont le couderc, pres Canaguet, les environs de l'aire, la deveze de las pergues. Et finalement, sera tenu ledict fermier de faire garder avec les pourceaux qu'il auroit à Fontange deux pourceaux et une truye que lad. damoiselle fera nourrir à ses depsans comme aussi sera permis à la d. damoiselle de tenir aud. Fontange doutze gellines, un coq et vins doutzeine de coq d'indes jusque au carnabal, lequel arrentement aux conditions susd. lad. damoiselle a faict aud. Anes, à la charge : premierement, qu'il sera tenu comme il sera obligé de payer annuellement dans la presente ville de Rodez à la dicte damoiselle de Maynard, la somme de deux cent livres ts. payables, scavoir la moitié à la feste saint André et l'autre moitié à la foire de la my caresme, chacune des années. Le premier desquels payment as.erra à la feste st André de l'année prochaine, mil six cent cinquante cinq et apres continuera jusque à fin de paye. Plus a [fol. 92 v.] promis le dict Anes, rentier, payer à lad. damoiselle et faire apporter dans sa maison aud. Rodez la quantité de cent cestiers froment net de cr.ble, prêt à mouldre, que sera prins de monceau de bled qui sera préparé pour la semance, quarante cestiers orge et soixante cestiers avoine, le tout net de pelle et ven ..? et ledé, payable le tout annuellement à la feste saint Julien, commancant le premier payment a la dicte feste st Julien de l'année qu'on contera mil six cent cinquante cinq, et ce des graines froment, orge et avoine que se recueilleront en dictes mettairies, le tout mesme de Rodez. Plus, sera tenu le d. rentier luy baillé annuellement cinquante livres fromaige sec et trois cent oeufs qu'il fera apporter dans sad. maison a Rodez durant le long de l'année. **Plus, sera tenu luy faire apporter en temps de vendanges du lieu de Valadi au Grand Combe dans sa d. maison à Rodes, dix pipes vins et allant charger led. vin auxd. vinhes, porter en icelles de la petite vaisselle, pain ou autres choses que lad. damoiselle voudra lui bailler dans la presente ville de Rodes**, et sera tenu la d. damoiselle de nourrir les bonnieres dans lad. ville de Rodez, seulement lorsqu'ilz y porteront led. vin. Plus, sera tenu led. rentier de bailler à lad. damoiselle pour faire apporter dans sa maison aud. Rodez la quantité de dix charrettées bon foin des preds desd. metairies, lesquelz led. fermier sera tenu de faire abesatier ? et y faire les fossées et réparations necessaires pour la commodité des eaux, lesquelz venant a inonder et porter dommaige en iceux, la dicte damoiselle ne sera tenu de demeurer ? en rien aud. fermier come est dict cy devant en consideration qu'elle luy a mondry ? l'asferme de dix charretées de foin de ce que Cassan, precedent tentier estoit obligé de payer. [fol. 93] Plus sera tenu led. Rentier de luy donner chascune desd. années du present asferme vingt journées d'un pair bœufs avec le bourner. pour les employer à la discretion? de lad. damoiselle. Outre ce par-dessus ce qui est dict cy dessus pour le service dudict jardin de Fontange, reparations desd. mettairies, plus un pourceau gars desd. mettairies du doutze L.... argent au choix de lad. damoiselle. Plus sera tenu led. fermier de bailler annuellement à lad. damoiselle et faire apporter dans sad. maison à Rodez six paires de chapons, et qaunt au pigeonnier, le dict rentier rendra et baillera à lad. damoiselle les pigeons qui en proviendront et sera tenu aussi **s'entretenir les pigeonnier en bon paire de famille**, en considération de ce lad. Damoiselle luy quitte doutze cestiers hessées portées par les précédents asfermes. Et sera obligé led. fermier, à la fin dud. asferme, laisser led. pigeonnier en bon estat ave

tous les pigeons qui s'y trouveront. En plus sera tenu led. fermier de fournir le fiends necessaire dans led. jardin cy dessus reservé que sera prins des dictes mettairies. Sera encore tenu led. rentier d'entretenir à ses despans dans lad. mettairie une cavalle de lad. damoiselle et icelle faire conduire à l'etalon aussi aux despans dud. rentier et de nourrir le scuivant ? de lad. jument despusi qu'il naistra jusqu'à la my caresme de l'année suivante, plus sera tenu de nourrir à lad. damoiselle durant le present asferme une bache avec son scuivant sans qu'il puisse rien pretendre de la nourriture desd. cavalle, vache ny croissant. Plus sera tenu apporter à lad. damoiselle dans sa amision aud. Rodes [fol. 93 v.] deux fromaiges gras et e livre beurre chascune sepmaine pendant led. asferme ensemble de vailler tous les ans à lad. damoiselle six livres de chai... fermonelle ? pe.gner à la saison en consideration d'une chevre ? qu'elle luy a laissée laquelle estoit reservée par les precedents asfermes. Et sera loysible à lad. damoiselle ta... qu'elle fera sescroire aud. Fontange de prendre du lait ou du caillé de fromages tendres et fromages bouillis aubtant que luy en sera necessaire pour sa despance et finalement sera le dict rentier teneut et obligé de porter du caillé à lad. damoiselle en la presente ville chascun dimanche et jours de feste des noces de mai et juin pendant led. arrentement, de plus a este conveneu que la derniere année dud. asferme, led. rentier ne pourra faire man... le regain ou roniure des preds de la gasfard et de la porte, pacte aussi accordé entre parties que le dict rentier jouira pendant ses asfermes de la vigne de Fontenge, ensemble du tronson de terre que est au fondz d'icelle a charge pour le rentier de l'entretenir et faire tous les ans les caps et provinhes necessaires et de planter au fonds de lad. vigne dans lad. terre de petits arbres fo.rtieres, et iceux hantés, et pour plus grande asferme, à lad. damoiselle du conteneu au present contract a este en leur personnes Pierre et Mathieu Anes, pere et fils, du village de Solsac vieux, paroisse de Marcilhac ; lesquels led. Francois Anes, rentier, se sont obligés soliderement les presents landiers et le seul Pierre, le tout sans division ny discussion, renoncemant auxd. benesfices a eux donné a entendre et à l'ordre de fede rjusse ??? de satisfaire au present controict d'asferme en tout et chascuns ses poincts aux payemens du prix d'icellui ca. ? [fol. 94] la restitution des cabaux et grains y mentionnés et generalement, et tout ce que led. Anes, fermier, sera obligé par led. contract pour l'accomplissement duquel lesdcites parties en ce que chascune d'icelles les accordés ont obligés leurs biens présents et advenir avec les subsignés noms annoncés et inventaire nécessaire faict et recité. Present ~~Monsieur maître Raymond d'Austry, chanoine en l'église cathédrale notre Dame de Rodez la cathédrale~~, Maître Bernard Lunot pbre prier de Roucoules, Jean Cassan, marchand du village de Floirac, paroisse Saint Felix et Mre Louys Roy, praticien du dict Rodez subsignés, avec toutes parties et moi Estienne Rudelle, notaire royal dud. Roudez subsigné.

Signatures

### Annexe 3

Arch. dép. de l'Aveyron, 11 H 256, fol. 1 v.- 8, Inventaire du château de Fontanges, 16/09/1667.

L'an mil six cent soixante sept et le sixiesme jour du moys de septembre, apres-midy regnant notre prince Loys, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, dans la ville de Rodez, maison de Pierre Durrieu ont esté presentz et constitué en leurz personnes maître Guy Meissonier, notaire royal et lieutenant de juge en la comté de Peyre, baronnie de Marchastel en Gevaudan, faisant pour messire Victor de Frezal de Vabres, marquis de Beaufort, premier chambelan de monseigneur le duc d'Orleans et maître de camp de son regiment d'infenterie. Suivant le pouvoir a luy donné par Maître Charles Bloyer, advocat en parlement et juge du roz et procureur especiallement fondé par led. seigneur de Beaufort et led. Meissonnier par procuration dud. sieur Bleys, du septiesme jour du moys de julhet, receue par maître Boscus, notaire de Caraniolz d'une part et Pierre Durrieu, marchand de Rodes, comme fermier dud. seigneur de Beaufort par contrat du sixiesme juin dernier, receu par maître Boscus, notaire de Rodez, lequel Meissonier ensemble de leur d. pouvoir et led. Durrieu en vertu de sond. Contrat, ayant convenu des personnes du sr Anthoine La Caz, bourgeois et maître Jean Rebe, marchand et le sieur Ysaac Canitrot, arpenteur du lieu de Caumont de Plantcage, dioceze de Rodez, pour estimerle bestail qui est a present foct ? chasteau de Fontenges et metherie de Canaguet, procéder à l'estimation des maisons, estat des blaidz semis et culture des pratz desd. metheries, meubles et autres choses desquelles led. ne doit charger, conformement a sond. contrat et ensemble ont convenu le seitziesme juin dernier à procéder aud. inventaire lesd., parties présentes et auroient procédé comme s'ensuict, le terme a indication de [fol. 2]

Premièrement, estant allés au chasteau de Fontange, nous avoir rendus à **une chambre ensuite de la salle derrière la cuisine** et aurions trouvé la porte du chasteau en bon estat avec palastraches, guons, palastre et clef et ung petit verroul pour fermer au dedans.

La fenestre regardant le jardin en bon estat avec les vitres saulf qu'il y manque trois entiers carreaux, de petites portions d'autres, aussy deux carreaux avec d'autres petites portions d'autres carreaux en ovale desous les arceaux, avec son rideau de burate blanche et verge de fer pour les portes.

Broche de la cheminé, du cousté du jardin, y a une petite armoire dans la muraille avec palastraches et guons, serrures et clefs.

La porte pour entrer à la gualerie fort bonne avec ses palastraches et guons et cadenas pour fermer ycelle.

Dans la chambre y a une table ronde de noyer avec quatre tironers de fer pour la plier, son tapis violet entouré de canebas set à fleurs ave petite frange de sarge et doublé de toile.

Quatre bancs, deux petits et deux grands, doublé de mesme estoffe de mesme broderie et franges.

Deux chaises à bras et une cocquetoire guarnye de mesme broderie.

Ung lict noyer avec ses rideaux et tour de lict consistant en onze piesses comprinze la couverte traignante sarge de Rodez violette avec la broderie de canevas à fleurs et à la courtine la frange et crespine de soye avec les d. ? guarnys de mesme estofe, avec [fol. 2 v.] Jung matelas de layne, le dessus futaine à grain d'orge et le desouls boquasin, pezan quarante quatre livres, et guarny, autre matelas de layne de futaine pezant quarante une livres, une couete plume bouquasin des Flandres fin, avec son coussin de mesmes presque neuf pezant huictante livre, la palhasse (thoile contrepointes), le surciel (thoile peinte) [de] mesme couleur que le lict et une grande couverte de Montpellier blanche pezant dix sept livres.

[En marge] Retiré tout le lict et couette plume [...] mattellas et cuissin, couverte de Montpellier et tapis.

Deux cofres bahuts desquelz led. jardinier a dict monsieur Colrat avoir la clef.

Deux petitz chenetz leton avec leur visaige chescun, pezant avec leur fer soixante neuf livres.

Une petite pelle fer avec deux petites pommes leton.

[en marge] Retiré la pelle.

A la cheminée, une plate fer servant pour le feu, avec fleurz de lys et un visaige afiché a lad. cheminée.

[En marge] retiré.

Dans lad. chambre, huictz plats doutze assietes, une saliere et un eiguere, le tout estain, marqués de la marque de la maison, le tout pezant cinquante quatre livres troys quartz.

Un pot estain tenant environ un quart, marqué de la marque dud. seigneur.

Un alambic pour distiller avec la chape de plomb.

[En marge] Retiré

### **A la petite antichambre**

Y avons trouvé un lict noyer guarni de deux pieces sarge violecte avec canavaz a fleurs.

[En marge] Retiré

Un matelas layne de fustaine grain d'orge et toile grise du poidz de quarante deux livres, un coissin pleume [fol. 3] bocasin pezant onze livres, une grande couverte blanche usée rayée de rayes buelles avec la paliasse thoile.

Autre petit lict guarny de mesme estofe en troys piesses, ung matelas layne de futaine, vieux le desoubz boquasin pezan vingt six livres, un coussin plume boquasin pezant dix livres.

Un petit garderobe à quatre ports de chaisne d'ou monsieur Colrat a la clef.

Une chaise persée neuve et autre vielhe chaise.

Les fenestres en bon estat saulf qu'il manque deux carreaux et l'une sans barroul.

Autre petit jour vitré.

[En marge] Retiré et m'y natte led. cuissin couverte a lad. cave. Retiré le petit lict aussy.

### **La gualerie**

A la gualerie, les neuf fenestres en fort bon estat, exepté quatre carreaux verre et une verge fer.

Le jeu du biliard couvert d'un tapis vert neuf en for bon estat, avec deux balles d'oz et troys batonets, deux neuf et un vieux.

[En marge] Retiré deux batons neufs.

**Le cabinet au bout de la gualerie** où est la ruche à miel, lad. ruche à miel guarnye de vitre en bon estat, et mouches à miel.

Dans led. cabinet est un reservoir de plomb ajancé dans un cofre avec les tuyaux de plomb et robinet de metal et à la fenestre du bout de la gualerie au desoubz d'un aye ? y a une piece ronde de plomb, servant pour le service de l'eau.

La porte dud cabinet en bon estat avec ses palastraches et serrure a clef.

Un escarpolecte avec un cable taner en bleu.

Sept chaizes à bras guarnyes.

### **[fol. 3 v.] A la cuisine voutée où demuroit le jardinier**

Y a trois portes en bon estat, deux d'icelles doubles et l'autre simple avec leurz palastraches et guons a celle de la bassecour, une serrure sans clef et aux autres deux un petit barroul a chescune.

La fenestre en bon estat saulf qu'il y manque cinq carreaux.

Un lict guarny de ses rideaux jaunes avec son tour de lict de mesme couleur, consistant en dix pieces for usé, un matelas layne boquasin et thoile grise de pays usé, pesant trente livres, sa paliasse usée.

Unne couverte blanche de payis usée rayée de jaune.

Unne comporte à clef.

Unne grand mach avec un couvert a troys piesses.

Unne bufet de chaisne en menuiserie vieux avec une serrure sans clef.

Une vielhe caisse avec figures sans clef.

[En marge] Retirée.

Unne table noyer neufve avec son tirouir.

Avec les meubles suivantz

Un vieux chauderon avec son anse fer, pezant treitze livres, autre pezant vingt sept livres.

Un pere landier fer unne palle fer et un cromart pezant tout trente quatre livres.

Un pot fer pezant onze livres et demy avec son couvercle fer.

Un ferrat cuivre ou blachis pour le laict pezant sept livres un quart.

Un ferrat cuivre avec son anse fer pezant six livres troys quartz.

Un petit chauderon avec son anse fer pezant sept livres.

Deux marques fer pour marquer le bestail lettre D.

Cinq vieux paires ciseaux pour tondre le bestail à layne.

Un auge pour saller les fromaiges avec un ais dessus pour couverture.

[fol. 4] Ung petitz ais vieux

Unne petite eschelle.

Un poidz sive romane fezant traitze livres d'un cousté, cinquente du grand.

#### **L'escurye des cavalles.**

Unne porte a deux couteaux avec leurz palastraches pliantes, les creches necessaires et doutze meschantes ataches de cordes

#### **L'estable des vaches**

Unne porte a deux couteaux avec leurz palastraches guondz et barroulz avec leurs creches en bon estat, doutze ataches de corde usée,s deux carrelets pour les valetz.

#### **La chambre du bois desoulz la salle.**

La porte d'entrée d'icelle en bon estat avec ses palastraches et palastre sans clef. Les fenestres a deux batens, quatre pommelles et quatre guons avec unne petite barre fer a chescune desd. fenestres y manquant le soulhet de pierre à unne fenestre.

Un vieux coffre avec serrure sans clef.

Un bois chalit nouyer monte ?

Unne vielhe poutre.

#### **A la chambre qui suit**

Unne cuve pierre fendue

Sept pieces de bois dederne v.... de diverses longueurs.

Divers tuyaux de terre pour la fontaine.

La porte a deux couteaux avec ses palastraches, guons et sans serrure.

#### **Le four.**

Deux palles vielhes pour metre le pain au four.

Unne cuve ronde de pierre de brézier.

#### **L'estable des pourceaux joignant le four**

Un pavé de pierre.

Et sa porte avec ses guons palastraches et petit baroul rompuz.

[fol. 4 v.]

La porte du revelin bon estat ave troys palastraches et guons, palastre avec la clef.

A l'autre estable des pourceaux une porte, à ses jours palastragues et guondz et petit verroul.

L'estable voutée que monsieur s'est reserve y a unne porte, deux palastraches, guons et verroul, une creche en bon estat et l'autre non.

La cave unne porte avec ses palastraches et guons, un cademat et un verroul.

Et au dedans unne barique sarclée de fer et unne autre barique a Canaguet sarclée de fer, toutes deux bonnes a metre vin.

Le portail du milieu des deux bassecourtz en bon estat saulf le portanel y ayant huict palastraches avec potences et deux barres fer pour tenir les deux couteaux, verroul, serrure et clef a la barre, palastre et clef a la petite porte et petit verroul.

**Le portail de l'entrée de la bassecourt** quatre palastraches, deux avec potence et deux simples avec un gros verroul, petit verroul et serrure a clef.

A la bassecour deux vielhes cartonyeres pour porte france ?

Unne eschelles larges pour servir a accomoder les tonners dujardin.

Ung grand nauc bois.

**La porte du gelinier** avec un petit verroul, serrure a clef, palastraches et guons.

**La porte du pigeonier** en mesme estat.

Et au dedans unne vielhe table et caisse pour donner à manger aux pigeons.

[fol. 5]

#### **L'escurye voutée desoubz la graige**

Unne porte a deux coupeaux avec leurz palastraches, guons, et un verroul, les deux creches tout au long en bon estat.

Outre ce sept pieces ou clayes, petites ou grandes pour donner à manger aux brebis l'hiver.

Lou capiadou unne porte avec ses palastragues, guons et petit palastre avec sa clef et un petit nauc de pierre.

#### **A la cuisine du boriaire**

Y a troys portes en bon estat avec leurz palastraches et guons avec un verroul chescune un grand et petit et a l'autre un palastre et clef.

Un bois chalit vieux avec de meschantes guarnitures et rideaux avec la paliasse dedans, unne meschante couverte tout à fait usée.

Un bufet vieux de chaisne avec figure et deux armoires deux serrures sans clef.

Un autre meschant bufet avec deux armoires sans serrure.

Unne table longesse de nouyer.

Un grand verre archibanc partie rompeu.

Unne vielhe chaise rompue.

Unne grande mach vielhe a pestrir le pain avec ses couvercles.

Unne fenestre croisiere guarnye de huict pomelles et guondz et petit couridonz pour fermer ycelle.

Unne vielhe lampe.

Un pere landierz, un cromail, une palle fer pezant tout soixante troys livres.

Un pot fer pezant quinze livres.

Un pot cuivre avec son ance fer pezant six livres et demy.

[fol. 5 v.]

Un seau bois.

Unne basine cuivre rompue.

Unne vielhe escumoire fer.

Deux cercles fer pour metre à un seau bois.

Deux bardes de layne bonnes et sufizantes.

Un besouls, deux pondes, deux fourches fer pour les frani [?], deux biguos et deux fessous, pezant vingt livres troys sarelotes.

A la petite chambre joignhant un petit archibanc.

Deux bois de chaisne.

Une fenestre guarnye de deux guons et quatre poumelles et deux petits couredouz.

Onze bonne paliasse a mettre le pain et doutze meschantes.

Cinq fourches fer a gerbe.

La premier porte de la vizeta des degrés en bon estat avec palastraches, guons et verroul.

La porte de la cave en bon estat avec palastrache et guons, palastres et clef.

Y ayant dedens cinq barriques et une pipe sarclée de fer bonnes et sufizantes.

Deux bariquotz tenant demy charge, chescun sarclés de fer bons et sufizants pour tenir vin.

Une semal sarclée de fer, marqué de la marque de la maison.

Une claye suspendue à tenir fromaiges.

### **Le grenier baz.**

La porte avec palastraches et guons, petit verroul ave la serrure et clef.

[fol. 6]

Unne fenestre avec palastrache, guons et varoul.

Unne croisière avec huit palastraches, guons, cardalhés de bois.

Un vieux bufet avec une armoire

Un banc de charpentier avec son crochet fer et un petit vallet.

Unne petite table noyer avec son tirouer.

Unne lanterne a corne.

### **A la chambre suivante**

Unne porte avec palastraches et guons.

Unne fenestre avec palastrache et guons.

Un vieux talioprade

Unne vielhe caisse sans serrure ny clef.

Un lard pezant soixante unne livres et demy.

Autre lard pezant septante deux livres.

Autre lard pezant soixante cinq livres.  
Autre lard pezant vingt huit livres.  
Quatre tusses petites de pourceaux.  
Setze piedz de pourceaux.  
Quatre langues.  
Six rognhons.  
Vingt deux yolles.  
Une escoblade.  
Deux eschines de pourceau.  
Troys potz graisse fondue de pourceau pezant tout trente huict livres, lesd. pots marqués au cu de lad. marque des agneaux  
Six banquerons pour tenir les clayes à saller les pourceaux.  
Unne vielhe bargues.  
Sausises pezant doutze livres.  
La trenzo del sol avec ses cordes.  
[fol. 6 v.]  
Cinq vielhes ataches corde pour atacher vaches.  
Un tiroir bois pour faire desendre le blaid au granier.  
Deux cordes biliadouyres qui sont atachées pour porter la chair dans le grenier.

#### **A la chambre bleue.**

La porte en bon estat palastraches et guons, palastre et clef.  
Un grand garderobe a quatre portes fermé a clef laquelle clef madame a en son pouvoir.  
Un lict bleu avec passeman blanc et bleu, soye et laisne, flours et layne contenant doutze pièces avec la couverte traynante et tour de lict, une meschante couverte verte, marquée du R, un matelas layne fustaine menu grain, thoile grize de pays par desoubz pezant trente troys livre, unne couite pleume auquasine vieux avec son coussin pleumme, le coussin neuf, pezant tout cent quatre livres, avec sa paliasse le lict boys noyer et aucictz le surciel de thoile.  
Unne fauteul bleue usée de mesme couleur du lict.  
Unne chaire persée guarnye de vase usée  
Unne table boys chaisne pourtant une table de marbre en ovale.  
Unne table ronde de noyer bonne et sufizante.  
Un auttre lict bleu en quatre pans avec un matelas laiyme de thoile grise rapiécé pezant vingt cinq livres.  
Unne couete plumme auquasin usé et le coissin neuf pezant tout soixente troys livres avec sa paliasse  
Un lict de noyer.  
Un pere landier fer avec deux pommes leton a chescun, pezant septante livres.  
[En marge] Retiré.

### **A l'autre chambre suivante.**

La porte en bon estat avec palastraches et guons avec son palastre et clef.

[fol. 7]

Un paire landierz léton avec les piedz de fer pezant vingt cinq livres.

Un lict boys noyer en menuserie vieux, un vieux guarniment usé quatre piesses vertes et le tour du lict en broderie rompeu et vieux et le surciel de thoile, une coitre plume, vieux auquassin et le coissin neuf pezant huictante livres et unne vielhe palasse contrepoincte.

Unne vielhe chaise à bras.

Les fenestres avec leurz palastraches et guons.

Les autres portes et fenestres des autres chambres et greniez en bon estat.

Au grenier de la mescle, a este mesure de la mescle.

Laisse deux palles boys pour vaner le blaid et troys rompus.

Deux cartes sarclées de fer marquées de la marque de la maison.

### **A la fromatgieyre**

La porte en bon estat avec serrure et verroul.

Un grand ais sive poz, servant pour mettre le blaid au grenier ayant quatre doigts d'especeur.

Autre petit air pour porter pain.

Un petit banc.

### **Le jardin**

La fontaine qui coule dans le vase, le pied d'estal avec le Mercure de bronze, séparé dans la mesme fontaine, et proche d'icelluy unne petite porte fer avec son verroul et serrure.

[fol. 7 v.]

Un quadran relepvé à quatorze faces avec unne boulle servant de monstre par dessus.

Le jardin planté scavoir un carreau de pois, un autre de fleurs, un autre d'oignons et partie concombres, un carreau d'aux, cinq carreaux et demy de chous, fleurz, pommes et melan, demy carreau de blestes raves, demy carreau d'artichaux, un carreau de porreaux ou chicoreés.

Le parterre en bon estat.

Troys cabinetz en estat horz que le boys est un peu vieux et l'autre cabinet au fonz par le dessus et les chemins ou allées voltés.

L'espallier des framboises en bon estat.

Les trelhiatz et roziers au devant du chasteau en bon estat.

Deux arrousoirz cuivre pour le jardin, pezan vingt huict livres.

Deux ciseaux à tondre buys.

Unne vielhe ponde ou croissant.

Deux vieux rascletz.

Unne palle bresse fer demy usé.

Un rateau fer.

Deux petits fessous pour le jardin et un autre pour la vignhe.

La grand porte du jardin en bon estat avec six palastraches, serrure et clef.

Unne autre porte pour l'entrée à la bassecour avec les palastraches et guonds, palastre et clef quy sert aussy au grand portail.

Au cabinet plus bas proche le jardin, unne grande table de pierre et au cabinet proche de la vignhe un autre table de pierre.

[f. 8]

### **Le funiyer**

Le funnier ayant cinq cannes de long et troys de large et six pans de profondeur.

**L'estable des brebis** y ayant un pan de fraux par tout, guarny de cruches et ratelierz.

Autre petit estable joignhant guarny de creches et ratelierz.

Deux carrelietz servant pour faire les lictz aux bergers.

Deux creches servant pour la passade.

Quatre portes guarnyes de palastraches et guons, une desquelles y a un about avec la clef et verroul.

Plus autre porte a l'escurelte avec ses palastraches et guons.

Cinquente quatre clayes pour le parc des brebins.

Troys canaux pour donner le sel aux brebins.

Quinze charrettées buissons pour brusler.

A la grange quatre palastraches troys en potence et unne sans potence, la porte en partie rompeue ; à la petite porte deux palastraches et guons, un petit verroul avec unne petite serrure et clef, avec quatre charrettées palhe de dix quintalz chescune.

### **Estat du bestail**

Cent trente sept ouelhes deux toundues

Dix haretz, scavoir six vieux et quatre jeusnes.

Septente cinq vasines.

Cent tretze agniaux, scavoir cinquante quatre masles et le reste femelles.

### **Laboratge.**

Au grand champ de Canaguet à deux rayes, vingt-quatre cesterées.

A las plasses a deux rayes sept cesterées une carte.

Le champ de las quedrattes, tenu par entier a deux rayes.

Au cause de Canaguet du couste du chemin de Rodez à Villecomtal a unne raye, vingt deux cesterées deux cartes.

Au cause de madamme vingt six cesterées à unne raye.

A la vezonne dessus la vignhe la moitié à deux rayes et l'autre moitié à unne finit au parc, huit cestérés deux cartes.

Le champ del colombier tenu par entier la moitié a unne raye et l'autre moitié à deux. Le champ de las draguoinieyres tenu par entier à une raye.

#### Annexe 4

Arch. dép. de l'Aveyron, 11 H 256, s .d.liasse 2. (n. f. )

Estat de la consistance des domaines de Fonteinges et Canaguet situés dans la paroisse de Saint Felix lés Rodéz

Les batimens consistent en une grande cour : du costé gauche en entrant, on monte par un degré de pierre avec balustres de fer dans une sale, à costé droit de laquelle il y a deux chambres et deux cabinets pour de la volaille, et des oyseaux avec une volière en dehors en fil d'archer ; **au costé gauche de la dicte sale, il y a un autre chambre, qui conduit dans une grande galerie, et dans cette chambre il y a cuisine et cabinet. Par-dessous le dict batiment il y a diverses chambres et une chapelle avec un autel doré, et une petit hermitage, où sont plusieurs conduicts curieux d'eau.**

Dessous les fenestres des dicts batimens, il y a **une terrasse et un grand jardin**, où il y a une porte par laquelle on va dans **une grande allée entourée des arbres**, qui conduit jusques à la chaussée du moulin de la Moulinette.

**A costé droit de la dite cour sont les appartemens du metayer contenans ecuries, greniers, et logemens du dict metayer et valets, avec un pigeonnier, et une porte pour entrer au sol où l'on depique les blés.**

**Au tour du dict batiment, il y a deux fontaines de fort bonne eau** ; du côté gauche montant par le chemin qui va au château d'Onet, il y a une deveze et un chenevier qui confronte avec le chemin qui va du dict Fonteinges a Floirac. Comm'aussy passant par le chemin qui est tout joignant le sol, allant à Onet le château, il y a un champ et deveze appellés de Caspergues, qui confronte du levant le dict chemin, du midy champ du sieur Cassan de Floirac, e autre champ e la foresterie appartenant à Monsieur Heynard, conseiller, du couchant, terres du dcit Onet, et du septentrion, deveze du dict Cassan, tendant au levant, le dict champ contient 16 cestiers de semence, et la deveze n'a pas moins d'étendue. Continuant le dict chemin, on va à autre champ appelé la Dragonnière, où se sème 20 cetsiers blé, confronte du levant chemin du dict Onet, du midy champ dud. Cassan, du couchant, champ des heritiers de Constans, et tout joignant led. champ il y a un pré où l'on ramasse trois charretées de foin, qui confronte du septentrion ave le chemin qui va dud. Fonteinges à Floirac, qui est à dix pas ou environ du château, et par-dessous il y a un travers ou pacage qui est à moitié à Cabaniols. [f. v.]

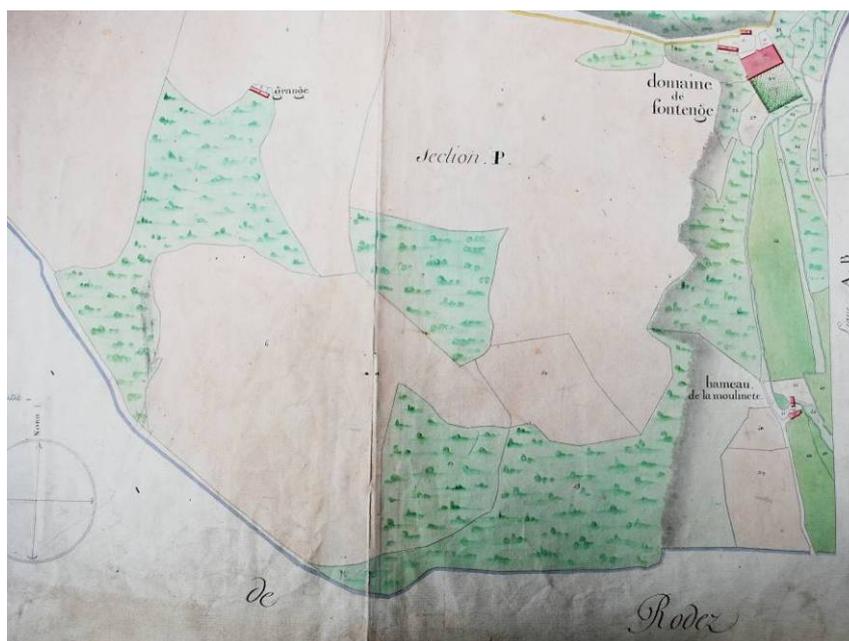


Fig. 1. Fontanges sur le plan cadastral Onet-le-Château.  
Arch. dép. de l'Aveyron, 22 P 186, section P, 1808.

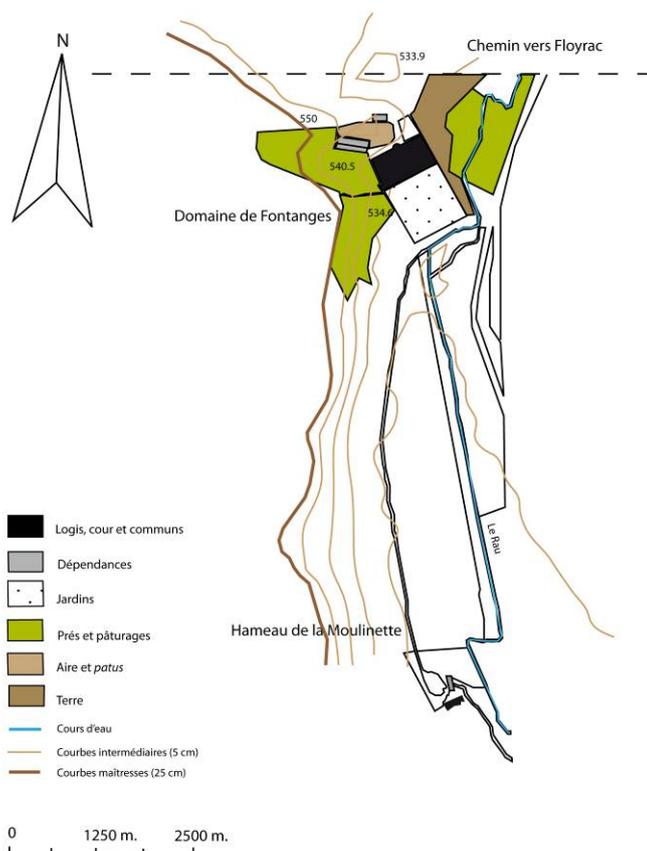


Fig. 2. Plan d'ensemble restitué au XIX<sup>e</sup> siècle sur fond de plan cadastral ancien.



Fig. 3. Delmas, *Vue des environs de Rodez*, 1810,  
Dessin crayon sur papier, Société des lettres de l'Aveyron, ESL 59.  
Fontanges est figuré au second plan (au premier plan la Moulinette, à l'arrière plan Floyrac)



Fig. 4. Le site de Fontanges vu depuis le sud-est  
P. Lançon, épreuve photographique, février 1976, coll. privée.



Fig. 5. Le site de Fontanges vu depuis le sud-est  
P. Lançon, épreuve photographique, février 1976, coll. privée.



Fig. 6. Plan d'ensemble, cadastre d'Onet-le-Château, section AW, 2010.  
Ministère du budget...

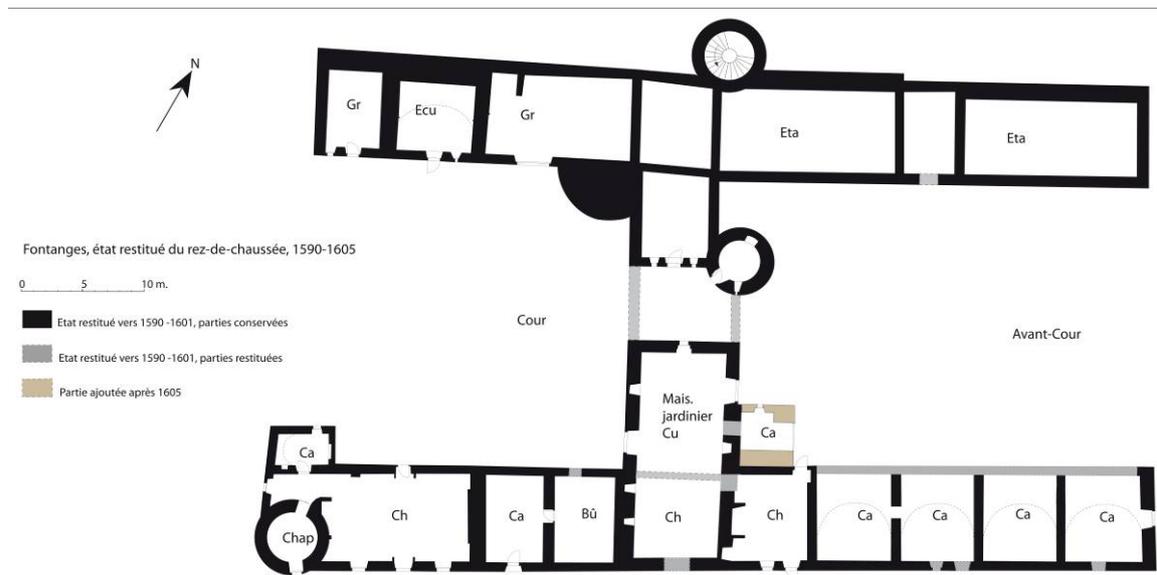


Fig. 7. Plan restitué du rez-de-chaussée vers 1590-1605.  
Fonds de plan, Cadars architecte, Rodez, 1976

Bû, bûcher ; CA, cave ; Ch, chambre ; Chap, chapelle ; Ecu , écuries ; Eta , étable ; Gr, grange.

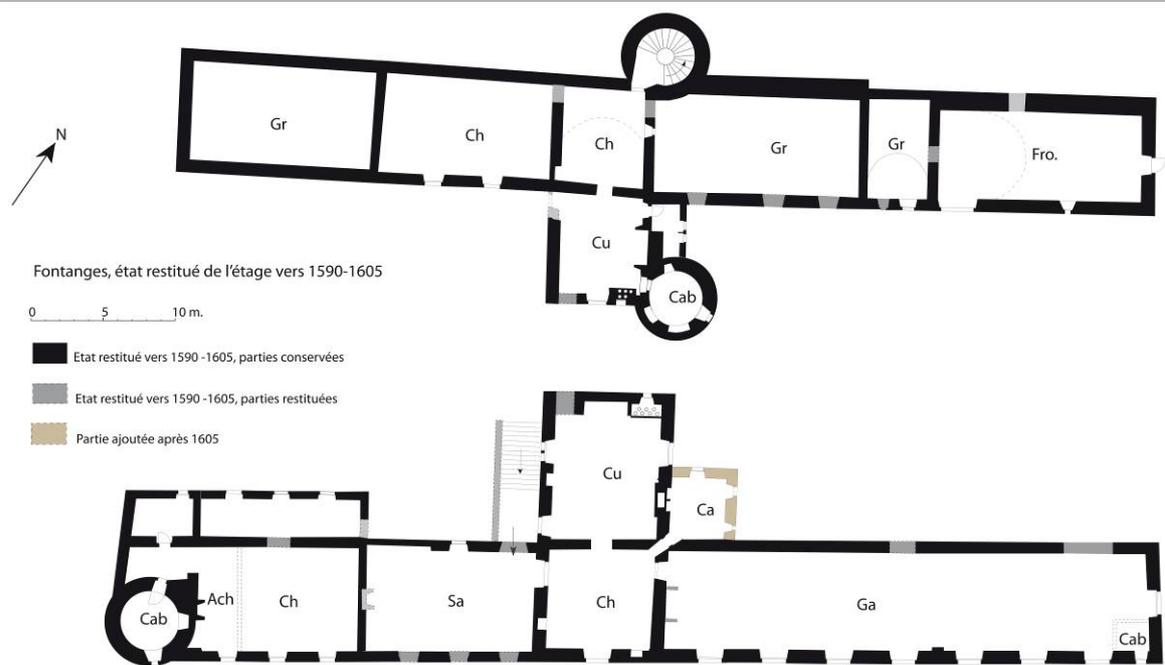


Fig. 8. Plan restitué de l'étage vers 1590-1605.  
Fonds de plan, Cadars architecte, Rodez, 1976.

Ach, antichambre, Cab, cabinet ; CA, cave ; Ch, chambre ; Cu, cuisine ; Eta , étable ; Fro, Fromagerie ; Ga, Galerie ; Gr, grange ; Sa, salle.



Fig. 9. Portail dans le mur d'enceinte sud.  
L. Balsan, épreuve photographique, mai 1975, Fonds Balsan, Société des lettres de l'Aveyron.



Fig. 10. Mur d'enceinte sud et portail vers les jardins.



Fig. 11. Vue d'ensemble depuis l'ouest, la cour, s.d., Sudres (abbé), Fonds Sudres, Société des lettres de l'Aveyron.



Fig. 12. Grange en ruines au nord de l'ensemble.



Fig. 13. Le logis et les communs, vue d'ensemble depuis l'est.



Fig. 14. L'aile de communs nord-est, vue depuis l'est.



Fig. 15. L'aile de communs nord-est, vue depuis l'avant-cour : la façade sud.



Fig. 16. L'aile de communs nord-est, porte du rez-de-chaussée de l'élévation sud.



Fig. 17. La tour de l'entrée, marquant le passage entre l'avant-cour et la cour, vue depuis l'est.



Fig. 18. La tour de l'entrée, vue depuis le sud-est.  
L. Balsan, épreuve photographique, 28349, Fonds Balsan, coll. Société des lettres de l'Aveyron, Mai 1975.



Fig. 19. Rez-de-chaussée de la tour de l'entrée, vue depuis le sud-ouest, traces d'arrachements de l'ancien portail.



Fig. 20. Pavillon du logis, élévation nord, traces d'arrachement de l'ancien portail.



Fig. 21. Tour de l'entrée, ancienne bouche à feu.



Fig. 22. Tour de l'entrée, jour.



Fig. 23. L'aile de communs nord-ouest et la maison du métayer, à droite, vues depuis la cour.

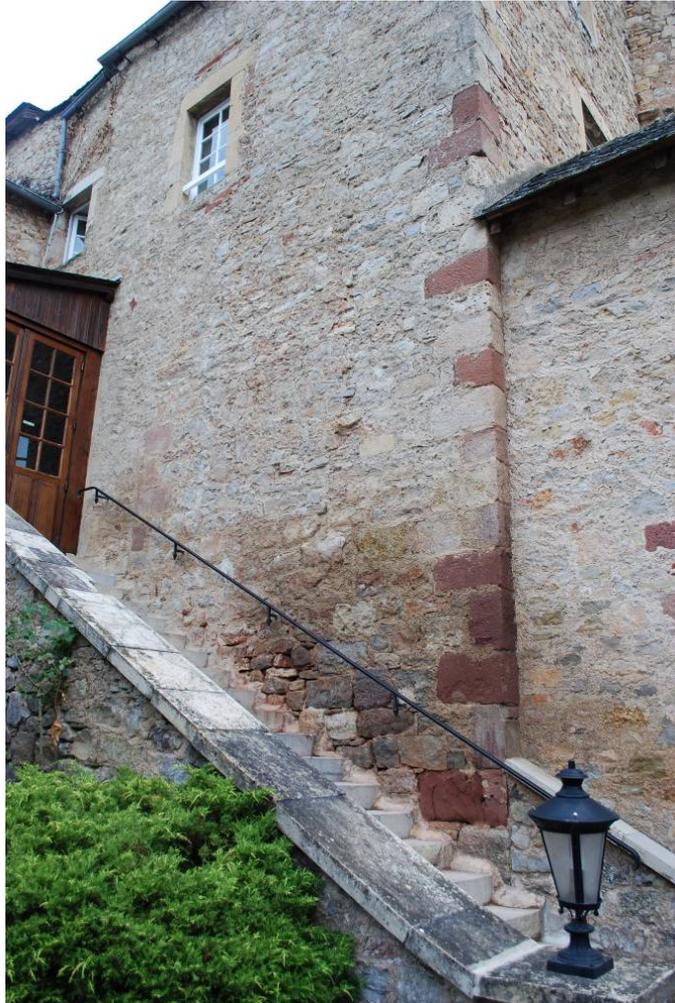


Fig. 24. Maison du métayer, élévation ouest, chaîne d'angle et trace d'un ancien piédroit.



Fig. 25. Maison du métayer, élévation ouest, chaîne d'angle, bloc d'une ancienne bouche à feu en remploi.



Fig. 26. Ruines de la tour nord-ouest, bouche à feu.



Fig. 27. Ruines de la tour nord-ouest, jour.



Fig. 28. Ruines de la tour nord-ouest, bouche à feu.



Fig. 29. L'aile de communs nord-ouest, façade sur cour.



Fig. 30. L'aile de communs nord-ouest, rez-de-chaussée, cave orientale couverte d'un plafond.



Fig. 31. L'aile de communs nord-ouest, rez-de-chaussée, cave centrale voûtée.

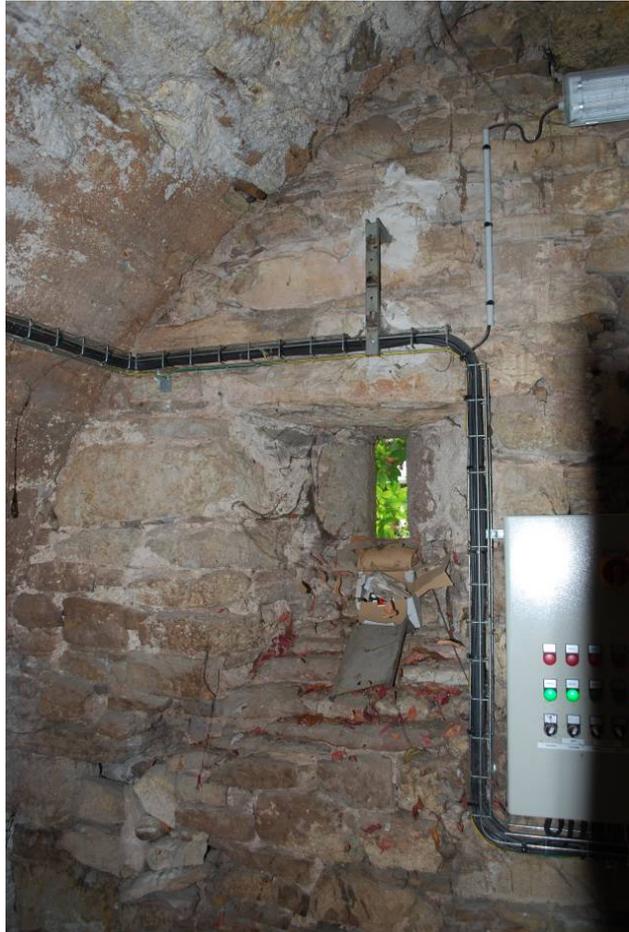


Fig. 32. L'aile de communs nord-ouest, rez-de-chaussée, cave centrale, jour dans le mur sud.



Fig. 33. L'aile de communs nord-est et la maison du métayer à droite, vue du nord.



Fig. 34 La tour (latrines à gauche).



Fig. 35. La tour vue du nord-ouest.



Fig. 36. L'aile de communs nord-ouest, partie centrale, porte contemporaine au second étage.



Fig. 37. L'aile de communs nord-ouest, porte en remploi, à gauche, la maison du métayer.



Fig. 38. La galerie, mur pignon.



Fig. 39. Galerie, façade nord, sur l'avant-cour.  
L. Balsan, épreuve photographique, 28346, Fonds Balsan, coll. Société des lettres de l'Aveyron, mai 1975.



Fig. 40. Le logis, partie ouest, élévation sur cour.



Fig. 41. Le logis, partie centrale, détail de la chaîne de la partie ouest et du pignon.



Fig. 42. Le pavillon, mur ouest, entrée actuelle, traces de l'ancien escalier ?



Fig. 43. La porte d'entrée du logis.

L. Balsan, épreuve photographique, mai 1975, 28350, fonds Balsan, coll. Société des lettres de l'Aveyron.



Fig. 44. La porte d'entrée du logis.  
Etat actuel.



Fig. 45. Le cabinet entre le logis et le pavillon.



Fig. 46. Le pavillon, détail de la fenêtre est.



Fig. 47. Vue d'ensemble depuis le sud, côté jardin.



Fig. 48. Le logis, élévation sud, détail de la partie centrale.



Fig. 49. La tour sud-ouest, la fenêtre de la chapelle au rez-de-chaussée.



Fig. 50. La tour sud-ouest, détail de la maçonnerie à l'angle du logis.



Fig. 51. Le logis, élévation sud, détail de la partie est : la galerie.



Fig. 52. La galerie, détail des ouvertures.



Fig. 53. L'escalier adossé à la galerie.

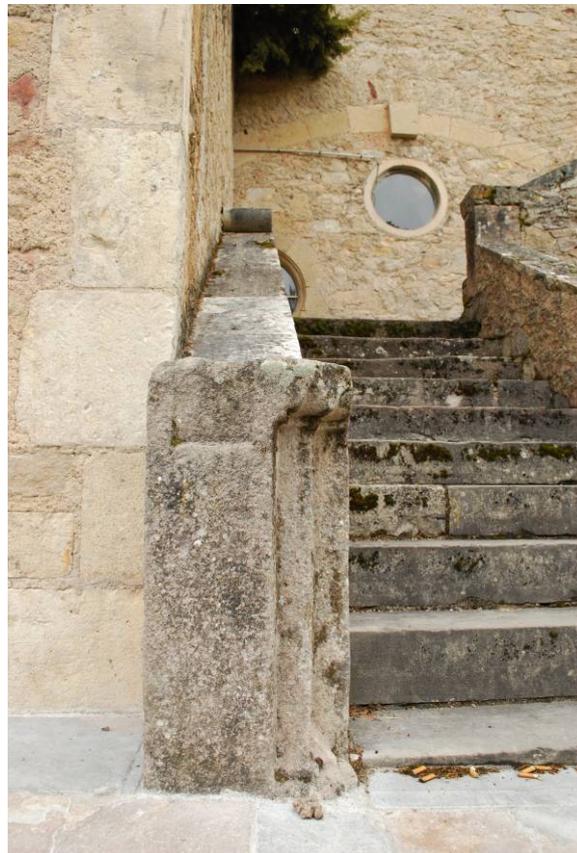


Fig. 54. Bloc mouluré en remploi dans l'escalier.



Fig. 55. Rez-de-chaussée de l'aile sud-est : les caves sous la galerie.



Fig. 56. Les caves sous la galerie, porte bouchée à l'angle sud-ouest.



Fig. 57. Le logis, partie occidentale, niveau de soubassement : l'entrée.



Fig. 58. Le logis, partie occidentale, niveau de sous-bassement :  
Cheminée dans la chambre ouest.



Fig. 59. Le logis, partie occidentale, rez-de-chaussée : couloir vers la chapelle



Fig. 60. Le logis, partie occidentale, rez-de-chaussée semi-enterré : couloir vers la chapelle, Détail du manteau de cheminée débordant du mur de refend.



Fig. 61. Le logis, partie occidentale, rez-de-chaussée semi-enterré : porte de la cave nord-ouest.



Fig. 62. La cuisine, mur nord. Au centre la cheminée.



Fig. 63. La cheminée de la cuisine, blason portant la date 1599 sur la hotte.



Fig. 64. La cheminée de la cuisine, tableau gauche : ancien four à pâtisserie.



Fig. 65. La cuisine, mur nord, le potager.



Fig. 66. La cuisine, fenêtres dans le mur est.



Fig. 67. La cuisine, fenêtres dans le mur est, détail : la fenêtre bouchée.



Fig. 68. Distribution du logis : accès à la cuisine et à la galerie depuis la chambre. Au centre, le passage vers le cabinet.



Fig. 69. Passage vers le cabinet : porte en remploi ( ?)



Fig. 70. Mur nord de la salle.



Fig. 71. Ancienne pierre de bouche à feu en remploi ( ?)



Fig. 72. Cheminée en remploi dans l'ancienne chambre.



Fig. 73. Cheminée en remploi dans la chambre, blason frappé des armoiries parlantes de la famille d'Autry.



Fig. 74. Motifs floraux peints sur le plafond de la chambre.



Fig. 75. Motifs floraux peints sur les solives du plafond de la chambre.



Fig. 76. Plafond peint de la galerie.



Fig. 77. Plafond peint de la galerie.



Fig. 78. Plafond peint de la galerie, détail.



Fig. 79. Peintures murales de la galerie (dissimulées aujourd'hui).  
L. Dausse, épreuve photographique, vers 1970, Société des lettres de l'Aveyron.



Fig. 80. Cadran solaire à quatorze faces, lycée Sainte-Proculé, Rodez.



Fig. 81. Cadran solaire à quatorze faces, lycée Sainte-Proculé, Rodez.



Fig. 82. Cadran solaire, « avec une boule servant de monstre par-dessus »  
Lycée Sainte-Proculé, Rodez.